

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS  
ET DE LA NATURE

RPT 2020-2024

## Directive cantonale pour la sélection et la gestion des lisières prioritaires

Extrait du manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement. Partie 7.2: Biodiversité en forêt :

### IP 2.1 Lisières et autres éléments de mise en réseau

Définition : la lisière est la zone de transition (écotone) menant de la forêt fermée à une surface non boisée. Sa structure est riche et irrégulière ou alors on distingue différentes ceintures de végétation (de l'intérieur vers l'extérieur) : manteau forestier (arbres de bordure de plus 4 m de hauteur, principalement essences héliophiles), cordon de buissons (arbres et buissons de 1 à 4 m de hauteur), et ourlet herbeux (bande herbacée exploitée de façon extensive).

#### Indicateurs de qualité

- **Fort potentiel écologique** : décrit la diversité en structures et en espèces pouvant être, ou étant déjà atteinte par une lisière. Le potentiel est déterminé par les propriétés de la station (climat, caractéristiques de la station, topographie-exposition, géologie, sol, association forestière), le caractère naturel, la présence d'espèces prioritaires au niveau national ainsi que la distance par rapport à des routes goudronnées et des habitations.
- **Fort potentiel de valorisation** : décrit dans quelle mesure l'état écologique actuel de la lisière peut être amélioré à l'aide d'interventions (différence entre l'état actuel et le potentiel).
- **Prise en considération des herbages adjacents** : dans la mesure du possible, les projets de lisières devraient être prévus dans les endroits où les herbages adjacents présentent aussi une valeur écologique supérieure à la moyenne (prairies et pâturages maigres extensifs, prairies sèches, bas et hauts-marais, garides, zones alluviales d'importance nationale, objets de l'inventaire national des marais et des zones alluviales, etc.). Il faut viser une coordination avec les surfaces de promotion de la biodiversité dans les régions agricoles (niveau de qualité II).

### Remarques du SFFN

- Une structuration de lisière est un processus qui doit être envisagé sur plusieurs cycles d'intervention. Une fois la structure en place, elle doit régulièrement être retraitée afin de garder les caractéristiques recherchées.
- Le canton a fait procéder à une analyse automatique de l'état de structuration des lisières forestières du canton, couplée avec une évaluation de leur potentiel écologique actuel. Ce travail a débouché sur une priorisation des secteurs de lisière sur lesquels les interventions peuvent être financées.

- Seront priorités, les travaux réalisés dans les lisières à fort potentiel écologique. Dans un second temps et en fonction des montants disponibles, les lisières à faible structuration seront prises en compte. Enfin, seront considérées comme troisième priorité le solde des secteurs de lisières.
- La catégorisation des lisières peut être consultée via le site cartographique du canton de Neuchâtel (<https://sitn.ne.ch>, thème « forêt », activer la couche « Analyse lisières »).

### **Recommandations pratiques et exigences du SFFN:**

Outre la prise en compte de la priorisation cantonale, les propriétaires forestiers bénéficiant de subventions RPT s'engagent à suivre les indications contenues dans le chapitre 5 du PAF (plan d'aménagement forestier) cantonal, plus particulièrement son chapitre 3.2 « Coupe en faveur des lisières étagées » et son annexe correspondante (voir fac-similé de cette annexe ci-dessous). [https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Documents/Principes\\_sylviculturaux\\_NE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Documents/Principes_sylviculturaux_NE.pdf)

#### **9. Soins aux lisières**

##### **Objectif :**

Le but des soins aux lisières est d'obtenir une **zone de transition (= interface)** entre forêt et terrain ouvert qui soit étagée, sinieuse, structurée, esthétique et **riche en espèces** <sup>[27]</sup>.

##### **Définition :**

L'entretien des lisières débute lors du **martelage** de la coupe. Les mesures de **soins aux lisières** décrites ci-dessous, entrent quant à elles en action après le passage de la coupe et s'effectueront de préférence dans le cadre des soins à la **jeune forêt**.

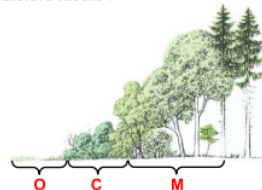


Lisière non entretenue débordant sur les cultures.

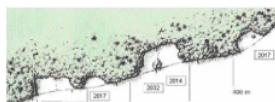


Manteau forestier reculé vers l'intérieur du massif. Les soins à la lisière peuvent entrer en action.

##### **Lisière idéale :**



Profil d'une lisière idéalement étagée. Elle se compose d'un **ourlet herbacé (O)**, d'une **ceinture buissonnante (C)** et d'un **manteau forestier (M)**.



Situation idéale d'une **lisière sinieuse**. Les imbrications herbeuses à l'intérieur du manteau forestier sont autant de « chambres » à gibier. Ces poches sont à créer et à entretenir par étapes.

Gardons toutefois à l'esprit qu'une lisière idéale est toujours riche en espèces et en complexité, mais qu'elle n'a rien de statique et encore moins de structure fixe <sup>[28]</sup>.

Les lisières sont des **éléments importants du paysage**. Celles qui sont structurées et compartimentées présentent une grande richesse de buissons et d'arbres aux formes et couleurs différentes. Elles offrent une **qualité esthétique** plus élevée que les **écotones** verticaux et rectiligne. Pour la faune, les lisières sont à la fois habitats et corridors.

##### **Recommandations :**

- **Evaluer le potentiel écologique de la lisière** à traiter (diversité, largeur, exposition, voisinage). Cette mesure permettra de concentrer les interventions sur les tronçons de lisière aptes à être améliorés ;
- **Favoriser au maximum la richesse en espèces**. La diversité est déterminante et prime sur la qualité ;
- Privilégier en lisière les espèces de buissons ainsi que les espèces d'arbres **héliophiles** et peu concurrentielles (aubépines, épine-noire, sureaux, cerisier, alisier blanc, alisier torminal, pommier, poirier sauvage, sorbier des oiseleurs, bouleau, saules, pin sylvestre...) ainsi que les espèces intéressantes pour les oiseaux et les insectes (chêne, peuplier) ;
- Contenir la présence d'arbres interceptant beaucoup de lumière (hêtre, épicéa, sapin) ainsi que les espèces envahissantes (noisetier...);
- Développer l'**étagement harmonieux** de la lisière (buissons → arbustes → arbres) ;
- Laisser place à l'imagination pour créer ou mettre en valeur des « **petites structures** » telles que : tas de bois, tas de pierres, bois mort sur parterre, bois mort sur pied, souches renversées et souches hautes, fourrés de ronces, d'orties, de plantes grimpantes, de buissons épineux ; arbres à cavités, arbres **protégés** (en l'absence de danger notable), arbres remarquables, fourmillières, fossés, gouilles, points d'eau...
- Les interventions sont à réaliser en dehors des périodes de végétation, de nidification et de mise bas ;
- Le partenariat entre forestiers et agriculteurs joue un grand rôle dans le succès écologique des valorisations de lisière.

- En cas de questions, les propriétaires de forêt privées consulteront le forestier de cantonnement du secteur concerné.
- Conformément à la loi, les arbres destinés à être abattus doivent avoir préalablement été martelés par un agent du service forestier (art. 51 de la loi cantonale sur les forêts LCFO)

Couvet, version 02.2019

Pierre Alfter

Gestionnaire cantonal des forêts